

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil d'Administration.

OBJECTIF DU RAPPORT

Il doit présenter les orientations budgétaires en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour élaborer le budget. En revanche, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne concernent pas notre CCAS.

En effet, aucun emprunt n'est réalisé, et le financement est assuré uniquement par la subvention municipale.

RESULTATS PREVISIONNEL 2019

Compte tenu de la date du débat d'orientation, et de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019, nous ne donnerons qu'une tendance, celle-ci se rapprochera fortement de la réalité. Dans ces conditions, les résultats de l'exercice 2019, se solderaient par un excédent de fonctionnement d'un montant de 40 800 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2019	CA provisoire 2019	Taux de réalisation
011 - CHARGE A CARACTERE GENERAL	20 600	16 982	82.44%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 800	88 643	83.00%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 550	38 984	81.99%
022 - DEPENSES IMPREVUES	1 532		0.00%
042 - OPERATIONS D'ORDRE	1 521	1 521	100.00%
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENTS	178 003	146 130	82.09%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2019	CA provisoire 2019	Taux de réalisation
013 - ATTENUATIONS DE CHARGE		14 604	
70 - PRODUITSSERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	7 000	917	13.10%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	140 600	140 825	100.16%
77 - PRODUITS EXEPTIONNELS		185	
002 - REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	30 403	30 403	100.00%
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENTS	178 003	186 934	105.02%

En ce qui concerne l'investissement, le bilan provisoire fait ressortir un excédent de 19 472 €.

Les résultats excédentaires 2019 feront l'objet d'une reprise en 2020.

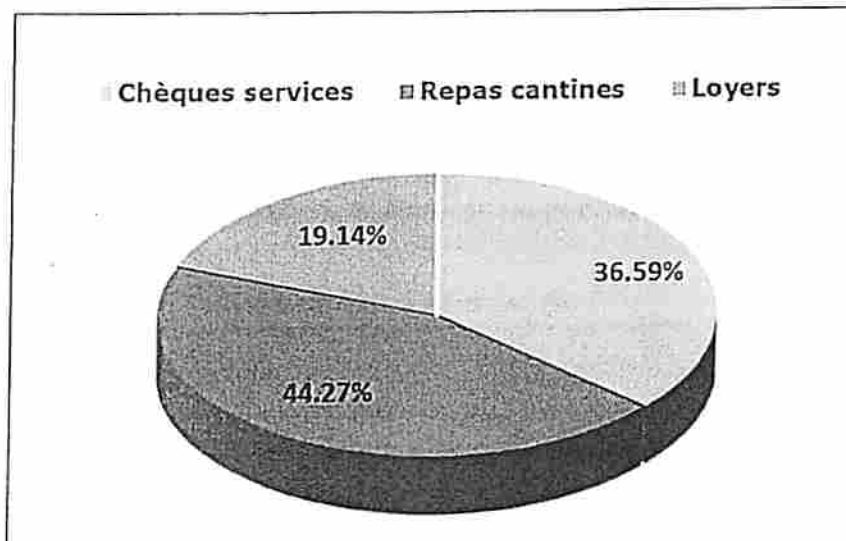
LES AIDES ACCORDEES EN 2019

Le CCAS « bouclier social » pour toute personne faisant appel à lui, déploie sur le territoire une politique d'aide et d'accompagnement qui contribue directement au maintien de la cohésion sociale au plan local.

A ce titre, les aides facultatives accordées de janvier à novembre 2019 se sont élevées à 12 433,90 € et se résument de la façon suivante :

- 10 familles ont bénéficié de l'aide aux loyers pour un montant de 2 380 €,
- 3 405 repas soit 131 enfants ont été pris en charges en ½ gratuité pour un montant de 5 503,90 €,
- 130 bons alimentaires d'une valeur de 35 € ont été distribués, soit un total de 4 550 €.

REPARTITION DES AIDES ACCORDEES



Les subventions versées aux associations pour 26 550 € se déclinent comme suit :

- 1 500 € pour l'association La Croix Rouge
- 22 000 € pour la Crèche Lou Pichoun
- 2 500 € pour Le Secours Catholique
- 100 € pour l'association France Alzheimer
- 450 € pour l'association la Joie de vivre (subvention exceptionnelle)

LE BILAN D'ACTIVITE DU CCAS

A ce jour, 1 931 personnes ont été accueillies par le CCAS contre 1 627 en 2018, soit une augmentation de la fréquentation de + 19 %.

Toutes ces personnes ont bénéficié d'une écoute, d'un conseil, d'une compréhension, d'une aide ou encore ont été redirigées vers d'autres services sociaux.

De plus, 1 186 appels téléphoniques et 232 demandes par mails ont été recensés durant la période de janvier à novembre 2019.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le

Personnel

ID : 083-268301009-20191203-2019120302BIS-DE

Dans ce contexte le CCAS a instruit :

- 206 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux, 117 nouvelles inscriptions, et 75 attributions (dont 48 logements attribués à des Beaussetans)
- 1 dossier de demande de RSA (désormais effectué sur internet)
- 81 dossiers de demande d'APA
- 35 dossiers de demande MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- 41 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, en institut médico éducatif, et obligation alimentaire).

De plus, les aides facultatives accordées par le CCAS se traduisent par :

- La distribution de 130 bons alimentaires,
- 131 enfants ont bénéficié de la ½ gratuité
- 11 demandes d'aides aux loyers dont 1 dossier refusé (dossier incomplet)

Enfin, les actions sociales du CCAS ont été les suivantes :

- 40 packs d'eau livrés aux personnes vulnérables (plan canicule).
- 18 personnes ont demandé à être visitées dans le cadre du plan canicule,
- 50 chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge),
- 755 invitations envoyées pour 187 personnes inscrites au repas des aînés,
- 228 colis simples et 188 colis doubles ont été remis aux personnes de plus de 75 ans.

Cette année, environ 120 personnes s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset.

LES OBJECTIFS 2020

Le projet de budget comprendra les crédits nécessaires au fonctionnement du CCAS, notamment les fournitures administratives, la location du photocopieur, les maintenances, les assurances, et les frais d'affranchissement.

Seront également inscrits les crédits pour les frais d'indigents, les permanences juridiques d'aides aux victimes d'infractions, et les prestations sur les chèques services.

S'agissant des aides facultatives (participations aux loyers, aux séjours en colonie de vacances, aux repas des enfants pris dans nos cantines, et aux chèques alimentaires, l'enveloppe budgétaire devrait évoluer compte tenu de l'accroissement de population.

Les associations à vocation familiale et sociale se verront également attribuées des subventions. Les dépôts de dossier étant fixés au 31 décembre, le montant sera déterminé en janvier 2020. Le crédit global devrait être maintenu à minima.

Enfin, les charges de personnel des trois agents titulaires devraient évoluer en fonction des revalorisations indiciaires.

L'équilibre sera assuré par la subvention communale et la reprise de l'excédent.

S'agissant de la section d'investissement, l'excédent qui sera reporté nous contraint d'inscrire cette dépense, même si à ce jour aucun besoin n'est recensé.

Le conseil d'administration est appelé à débattre de ces orientations.